

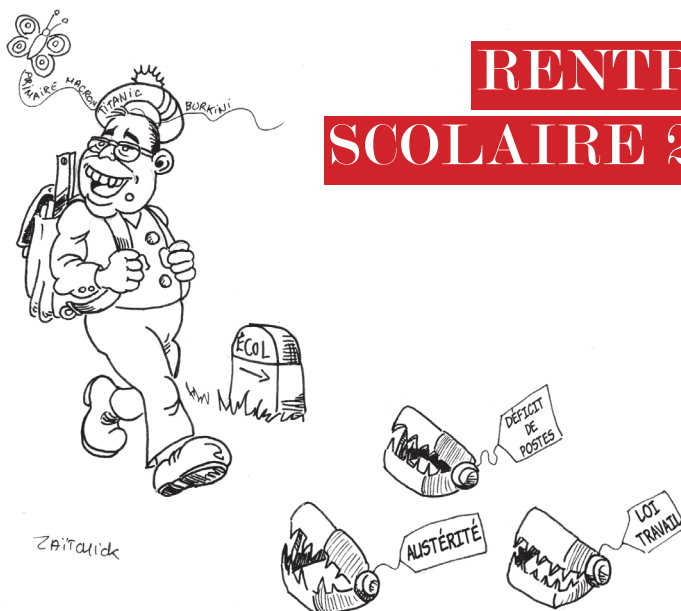
l'ETP

snetaa

MENSUEL N° 495 | SEPTEMBRE 2016 | 1,30 €

**N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !**

RENTREE SCOLAIRE 2016



SOMMAIRE

1. Changements pour la formation professionnelle à la rentrée p.2

2. Pendant le PPCR, exit la prime des 3 heures supplémentaires ! p.3

3. A propos des stagiaires... p.4

4. Chefs de travaux et assistants p.4

5. Non titulaires : le combat continue p.4

Bonne rentrée à toutes et à tous,

Nous espérons que vous avez pu profiter pleinement de vos vacances pour vous reposer et recharger les batteries. L'année scolaire qui s'annonce risque encore une fois d'être longue et très chargée alors que le Président de la République et notre Ministre nous disent que tout va mieux et bien.

Vous trouvez, vous ? Dans sa conférence de rentrée, la Ministre se dit satisfaite de la rentrée scolaire qu'elle a préparée, notamment avec la réforme du collège qui s'installe. Nous poursuivons notre combat contre cette réforme rejetée par 90 % des personnels. Dans nos Lycées Professionnels nous porterons une grande attention aux nouvelles mesures en vigueur dès cette rentrée : accueil différé et personnalisé, orientation révisable par le conseil de classe jusqu'à la Toussaint, temps d'initiation à la PFMP pour les secondes Bac Pro.

Nous continuerons bien entendu à suivre, à participer et à nous exprimer sur tous les dossiers comme le PPCR, la loi travail, la formation professionnelle, la régionalisation, l'éducation prioritaire, les contractuels... la réforme du Lycée annoncée par le Président. Nous vous rappelons toute l'attention particulière qui doit être apportée à l'organisation et à la préparation des élections au Conseil d'Administration. Le SNETAA-FO doit présenter des listes SNETAA-FO dans tous les LP ou SNETAA-FO/FO dans les lycées polyvalents.

Nous devons avoir des représentants dans tous les établissements. Nous avons décidé de vous consulter pour avoir votre sentiment sur la rentrée dans votre établissement.

Envoyez-nous toutes informations et/ou note d'ambiance sur snetaanat@snetaa.org en notant bien le nom de votre établissement, de l'académie et vos coordonnées précises. Ces informations sont strictement confidentielles mais nous voulons vous donner la parole et connaître votre opinion sur cette rentrée.

LE SNETAA-FO EST AVEC VOUS ET COMPTE SUR VOUS !

Comité de Rédaction : 24 rue d'Aumale 75009 Paris
- Tél.: 01 53 58 00 30 | Directeur de la publication :
Christian Lage | CPPAP 0111 S 07673 ISSN 1249-9609
| Imprimé au siège | Direction graphique : Wanderson
Ribeiro | Illustrations : Zaïtaïck | SNETAA © 2016

Vous avez dit « changements » ?

Si la « Refonte de l'école » est grandement commentée dans les médias, il n'est évoqué que les répercussions dans l'enseignement primaire et le collège. Or, la formation professionnelle est aussi largement concernée (du moins sur le papier...).

Les nouveaux objectifs pour la rentrée 2016 sont inscrits dans les circulaires n°2016-055 « Réussir l'entrée au Lycée Professionnel » et n°2016-053 « Organisation et accompagnement des PFMP » du 29 mars 2016, réaffirmés dans la circulaire de rentrée 2016 n°2016-058 du 13 avril 2016.

Ces nouvelles dispositions ciblent spécifiquement l'encadrement des élèves dans leur accès à la voie professionnelle : orientation et suivi du cursus. Elles intègrent en cela la mise en place du parcours Avenir de la rentrée 2015 et visent à lutter contre le décrochage scolaire (mais pas que...).

Cette approche doit s'effectuer dès le collège. Collège, LP et CFA doivent renforcer leur partenariat par la signature de convention de jumelage. Il s'agit ici de développer une action de communication et de sensibilisation commune sur le fonctionnement de la voie professionnelle auprès des élèves, de leur famille mais aussi des enseignants du collège. Ainsi, une transition « rassurante » entre le mode de fonctionnement du collège et celui de la formation professionnelle doit naturellement s'opérer selon le Ministère. Cette démarche est signalée, dans sa réalisation, comme s'inscrivant pleinement dans les missions des enseignants de collège et des établissements de formations professionnelles. C'est donc une action que le texte souhaite valoriser et développer à défaut de représenter une

véritable nouveauté.

Le SNETAA-FO s'est opposé à ce jumelage qui exclut un grand nombre d'établissements dont sont issus nos élèves. Et... pour quelle efficacité ?

À l'issue de son entrée en seconde professionnelle, l'élève passe par une phase de « journées d'accueil et d'intégration ». Organisée par l'équipe pédagogique, cette intronisation en formation professionnelle est déjà largement mise en œuvre dans les établissements. Cette inscription dans la circulaire ne fait qu'officialiser une pratique considérée depuis longtemps comme indispensable par les collègues et souvent incluse dans les projets d'établissement. D'ailleurs, les références pour leur organisation s'appuient sur ces expériences relayées par les inspecteurs et les sites académiques.

En revanche, le niveau de seconde tend de plus en plus à devenir une « seconde indéterminée ». En effet, de la rentrée aux vacances de la Toussaint, l'élève traverse une « période de consolidation et de confirmation de l'orientation ». Cette période prévaut pour la Seconde pro ainsi que pour la première année de CAP. Concrètement, à l'issue de cette période, l'élève devrait pouvoir réajuster son orientation vers une autre formation professionnelle ou, éventuellement, rejoindre une série générale ou technologique si ce choix se trouve, au final, plus adapté à son profil. Cependant, cette mobilité demeure sous condition de places disponibles dans la nouvelle formation envisagée (application Affelnet). Ce n'est que sur proposition du Conseil de classe et non au choix exclusif de l'élève.

Parallèlement à la découverte du fonctionnement du LP, l'élève doit être préparé à « l'arrivée en entreprise ». Cette préparation mobilise l'ensemble de l'équipe éducative et les partenaires

professionnels. Les conditions de mise en œuvre sont précisées dans la circulaire n°2016-053. L'accent est mis sur la dimension collective du suivi de l'élève dans cette étape de sa formation. Il est ainsi prévu que chaque enseignant soit « désigné comme enseignant-e référent-e pour l'encadrement d'une partie des élèves de la division ». Là encore, dans l'ensemble, les membres des équipes pédagogiques, sous l'égide du professeur principal et avec le professeur de la spécialité, s'accordent, chaque année et pour chaque niveau, à œuvrer pour une bonne préparation des élèves à leur entrée en entreprise.

Le SNETAA-FO refuse et combat la seconde indifférenciée ou à champs professionnels qui casse la spécificité et les formations professionnelles.

Le SNETAA-FO défend les enseignements spécifiques dispensés en Bac Pro, qui comportent 22 semaines de séquences éducatives en entreprise.

Le Bac pro doit rester professionnel de la seconde à la terminale !

Ces 22 semaines sont aussi une autre façon d'enseigner, permettent le contact avec le monde économique et une respiration pour les collègues alors que la CGT et le SNUEP ne cessent de réclamer leur diminution. Au SNETAA-FO, nous revendiquons ce temps pour nos élèves et pour les PLP. Tout le temps !

Le changement majeur pour cette promotion de rentrée 2016 réside surtout dans la suppression des évaluations certificatives en seconde pro. Seule la formation préparant uniquement au CAP en 2 ans n'est pas concernée par cette mesure et conserve ses CCF en première année. Ce choix aurait pour but d'alléger la pression sur ces jeunes découvrant la voie professionnelle et de « rendre plus de temps aux apprentissages ». Les situations d'évaluation sont alors reportées en classe de Première et « allégées » dans leur nombre et leur durée. Par exemple en Sciences Physiques, les 2 évaluations d'une demi-heure sur les 2 années laissent place à une évaluation de 45 minutes l'année

de Première.

De fait, l'évaluation générale de l'élève ne se porte plus que sur les années de Première et de Terminale.

Le SNETAA-FO réclame le retour à l'évaluation ponctuelle pour toutes les épreuves et exige la suppression de tous les CCF !

Non au diplôme « maison » et oui au diplôme national !

Un bilan de la première phase de l'année est à faire remonter par les établissements pour le 16 décembre 2016.

Cet encadrement renforcé de l'orientation et du suivi de l'élève en série professionnelle doit ainsi permettre pour la Ministre « d'élever le niveau de qualification » et de faciliter la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Nous exigeons l'ouverture de BTS en LP partout où on le demande !

Enfin, partie intégrante de la réforme du collège, l'organisation des SEGPA a pour vocation d'être renforcée pour une « meilleure inclusion au collège des élèves qui en bénéficient ». Il est encore à prévoir de nouvelles dispositions pour les EREA sauf que les dernières réunions au Ministère ratiboisent nos collègues ! Nous nous battons pour qu'aucun PLP en SES-SEGPA ne voit diminuer son salaire et ses indemnités : pour le SNETAA-FO, c'est NON !

En définitive, il ressort de ces annonces de rentrée davantage une impression de validation institutionnelle de certaines pratiques ancrées dans le fonctionnement des établissements, à l'initiative bien souvent des collègues, que de réels changements.

Reste à suivre maintenant l'annonce de F. Hollande, en conclusion de son discours de rentrée à Orléans ce 1er septembre : « Le lycée général et professionnel, doit être la prochaine étape des réformes, ».

ÇA SUFFIT !!!

**LAISSEZ-NOUS
TRAVAILLER EN PAIX !**

PENDANT LE PPCR, EXIT LA PRIME

DES 3 HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Lors du CTM de juillet, en plein dans les discussions sur le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), le ministère avait projeté de supprimer la prime de 500 euros accordée aux professeurs du secondaire effectuant 3 HSA ou plus (décret n°2008- 927 de 2008). Le SNETAA-FO et sa Fédération ont voté contre alors que la CGT, la FSU, la CFDT ont voté pour et l'UNSA s'est abstenue. Les adhérents de ces syndicats apprécieront cet acquiescement à la baisse du pouvoir d'achat de nos collègues. Qu'on se le dise !

Dès le 30 août, le décret n°2016-1174 abrogeait cette prime. Donc dès cette reprise scolaire, cette prime n'existe plus, alors que des collègues qui pensaient en bénéficier ont peut-être déjà accepté ce volume d'heures supplémentaires.

Cette prime correspondait à une enveloppe de 22 millions d'euros en 2009 puis à 17,9 millions d'euros en 2015 et elle n'est plus inscrite au budget de 2016, soit une économie de 18 millions d'euros sur le dos des fonctionnaires ! Encore une diminution du pouvoir d'achat ! Stop aux diminutions de pouvoir d'achat avec l'aide de certains syndicats : ouvrons les yeux !

Mais comment cela a-t-il été possible ? A cause du décret Hamon qui a mis en place les Indemnités pour Missions Particulières (IMP) : « Depuis la rentrée scolaire 2015, en application des décrets du 20 août 2014

portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministère de l'Éducation nationale et du décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré, le versement d'une indemnité pour missions particulières (IMP) se substitue aux heures supplémentaires (HSA/HSE) qui étaient versées pour rémunérer une partie des activités exercées par les enseignants en dehors du face-à-face pédagogique ».

Le SNETAA-FO rappelle qu'il est opposé au principe de la multiplication des heures supplémentaires au détriment des créations et du maintien des emplois et des postes de fonctionnaires d'État dans nos établissements scolaires. Cela rigidifie encore plus les possibilités de recrutement et à terme les possibilités de mutation.

Le SNETAA-FO exige partout la transformation des heures supplémentaires en création de postes.

Cependant ces heures représentent un pouvoir d'achat supplémentaire quand la carrière des collègues stagne.

Nous éblouir avec la réforme de l'évolution des carrières d'un côté (PPCR) pour mieux gratter ce qui peut encore l'être de l'autre côté : le SNETAA-FO trouve le procédé indigne !

À PROPOS DES

STAGIAIRES...

Le SNETAA-FO déplore, avec sa fédération, l'augmentation du nombre de stagiaires en renouvellement ou licenciés dès la première année de stage sans même avoir droit à une seconde chance !

Cela est-il symptomatique d'un malaise dans la formation ? D'un problème dans les modalités de recrutement ?

Le SNETAA-FO rappelle qu'il est opposé au recrutement au niveau master 2. Si cela sanctionne un bon niveau de connaissances, cela ne vaut pas délivrance automatique d'entrée dans le métier, où l'exercice attendu est exigeant, et demande une adaptabilité, des compétences disciplinaires et relationnelles importantes.

Cela amène à se poser beaucoup de questions :

- la formation en ESPE est-elle vraiment adaptée pour les futurs enseignants en LP, les PLP ?
- les productions attendues par l'ESPE n'occupent-elles pas le temps nécessaire à la formation en EPLE et aux préparations de cours ? La charge de travail n'est-elle pas une surcharge permanente entraînant un découragement ?
- les critères retenus pour l'évaluation sont-ils adaptés et objectifs ? Les modalités d'évaluation sont-elles un progrès ou un moyen de sélection qui s'ajoute au concours ?

NON TITULAIRES :

LE COMBAT CONTINUE

La rentrée est toujours un élément anxieux pour les enseignants. Pour les non-titulaires la réalité est bien plus prosaïque : ai-je une affectation ou pas ? Vous savez que le SNETAA-FO est à vos côtés pour vous aider et défendre vos dossiers.

Le dispositif « Sauvadet » de 2012 va être prolongé de deux ans. Ce n'est pas la solution que nous attendons car nous voulons que ce ne soit pas un simple décalage de

Le SNETAA-FO ne peut qu'être conforté dans ses mandats qui revendiquent une vraie formation sur le temps d'un tuteur choisi parmi ses pairs et des périodes en ESPE avec une formation en phase avec les attendus du terrain, à savoir une bonne connaissance des différents publics rencontrés et une formation disciplinaire spécifique plus importante.

Le SNETAA-FO dénonce également l'affectation à l'aveugle par le ministère dans des académies dont ils-elles ne sont pas originaires ou qu'ils-elles n'ont pas choisies, les mettant en difficulté familiale ou personnelle dès la première année et fragilisant ainsi leur parcours.

Cette année, une quarantaine de stagiaires PLP se sont adressés au SNETAA-FO pour une aide et un accompagnement dans leur demande de révision d'affectation ou de quotité de service. C'est une quinzaine de situations qui ont été revues favorablement pendant l'été et jusqu'au 2 septembre. Le SNETAA-FO déplore bien évidemment toutes les situations qui n'ont pas trouvé d'issue favorable mais reste à la disposition de tous les fonctionnaires stagiaires.

Le SNETAA-FO vous défendra et vous assurera le meilleur conseil dans cette année probatoire. Le SNETAA-FO vous renseignera sur le reclassement qui interviendra en septembre-octobre, puis sur votre demande de mutation interacadémique dès mi-novembre.

date, mais qu'il y ait une véritable titularisation des contractuels. Pour autant, ce dispositif s'il a un bilan mitigé, doit permettre le maintien dans l'emploi des contractuels. Le 29 août dernier plusieurs textes, décrets ou arrêtés ont été publiés suite aux groupes de travail non-titulaires pour améliorer les modalités de recrutement et de rémunération. Ainsi ces textes harmonisent les dispositions statutaires, précisent les modalités d'évaluation, fixent les indices bruts de rémunération et fixent le taux des heures supplémentaires.

CHEFS DE TRAVAUX

ET ASSISTANTS

(DDFPT et ATDDFPT)

Une rentrée pas comme les autres : les DDFPT et leurs assistants sans circulaire, sans missions !

Depuis la fin de la dénomination de chefs de travaux et la parution de deux nouveaux décrets pour une nouvelle dénomination et une revalorisation de l'indemnité de responsabilité depuis un an maintenant, toujours pas de nouvelle circulaire spécifiant les missions du DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques), ex-chef de travaux et celles de l'ATCT (assistant technique aux chefs de travaux) et de leur nouvelle dénomination ATDDFPT !

Nous rappelons que les assistants au chef de travaux, PLP enseignants du second degré, doivent percevoir l'ISOE prévue par le décret n°93-55 du 15 janvier 1993.

Que fait donc l'administration, après un projet de lecture en avril dernier ?

Le SNETAA-FO met à votre disposition une plaquette « Contractuels ». Elle contient toutes les informations qui peuvent vous être utiles : alors n'hésitez pas, demandez là en nous écrivant à snetaanat@snetaa.org. Nous reviendrons sur tous ces points mais la priorité reste bien l'affectation et le suivi de ceux qui n'auraient pas de proposition pour l'heure.

Avec le SNETAA-FO, nous devons revendiquer le respect pour tous les personnels donc pour les non-titulaires aussi. Contactez-nous pour votre défense et le suivi de votre dossier.